

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 18 décembre 2025



CA 2025 - 48 : Parcours national des achats responsables – Autorisation d'engagement et signature de la Charte RFAR (Relations Fournisseurs et Achats Responsables)

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni le jeudi 18 décembre 2025, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Présents avec voix délibérative :

M. Christophe LE DORVEN	M. François BELHOMME
M. Didier GARNIER	Mme Elisabeth FROMONT
M. Marc GUERRINI	M. Stéphane LEMOINE
Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER	M. Olivier HOUDY
Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU	M. Pierre SANIER
M. Bertrand MASSOT	M. Alain BELLAMY
Mme Karine DORANGE	

Membre(s) excusé(s) :

M. Francis PECQUENARD
M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY
M. Eric GERARD

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Présents de droit :

M. Philippe DUMAS, directeur de cabinet de monsieur le préfet
M. Laurent ARCHENault, payeur départemental

Excusé(s) :

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir ;

Étaient présents avec voix consultative : Colonel hors classe Bruno HUCHER, directeur départemental ; Médecin de classe exceptionnelle David POUBEL ; les membres de la CATSIS : Capitaine David BOUTOILLE, Capitaine Thierry BOURGEVIN, Sergent-chef Loïc BERTHELOM ; les référents sureté et sécurité : Lieutenant-colonel Michaël ACHARD, Lieutenant Sylvain ESNAULT.

Excusé(s) : Lieutenant-colonel Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir ; les membres de la CATSIS : Capitaine Cédric ROBERGE représenté par le Capitaine Thierry BOURGEVIN, Lieutenant Franck CATRY, Mme Corinne ARNOULT ; Adjudant Dominique GUILMIN, référent sureté et sécurité ; Commandante Jennifer DAVID, Sapeur 1^{re} classe Gwenaëlle HALLIER, référentes mixité et lutte contre les discriminations.



Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1424-1 à L1424-50 et R1424-1 à R1424-55 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le Plan national pour des achats durables 2022-2025 (PNAD) ;

Vu la délibération CA 2025-19 du 24 juin 2025 approuvant le plan d'actions pour des achats durables et responsables du SDIS 28 ;

Vu l'avis de la CATSIS du 11 décembre 2025.

Dans le cadre de sa mission de service public et de sa responsabilité dans la transition écologique, sociale et économique, le SDIS d'Eure-et-Loir poursuit la mise en œuvre de sa politique d'achats responsables. Après l'adoption du plan d'actions en juin 2025, il est proposé d'engager le SDIS dans le Parcours National des Achats Responsables (PNAR), porté par le Médiateur des entreprises et le Conseil National des Achats.

Cette démarche vise à renforcer la qualité des relations avec les fournisseurs, structurer une politique d'achats responsables, et proposer une démarche de professionnalisation des acheteurs.

Elle s'inscrit également dans la volonté exprimée par le président dans le cadre des synergies SDIS-CD, de développer des relations durables avec les fournisseurs locaux.

En effet parmi les objectifs du parcours, sont notamment identifiées les pistes de travail suivantes :

- assurer une meilleure visibilité des opportunités d'achat pour les entreprises locales,
- accompagner les TPE/PME dans la compréhension des procédures,
- valoriser l'impact territorial des achats publics.

Le parcours se décline en plusieurs étapes :

1. Auto-positionnement sur les pratiques actuelles : **réalisé en juin 2025**
2. Temps d'échange avec les services du médiateur des entreprises : **réalisé le 26/09/2025**
3. Signature de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) : **CASDIS du 18/12/2025**
4. Élaboration d'un plan d'actions pluriannuel : **à compter de 2026**
5. *Auto-évaluation et candidature au label RFAR : pas prévu pour l'instant*
6. *Évaluation externe et labellisation : pas prévu pour l'instant*

A ce stade de maturité en matière d'achats durables, il est proposé de s'engager uniquement sur la partie « charte » qui comprend **10 engagements** participant à la construction d'une relation équilibrée, loyale et durable entre les acheteurs privés et publics et leurs fournisseurs, tels que :

- Engagement 1 - Assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs ;
- Engagement 2 - Entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives ;
- Engagement 5 - Apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie ;
- Engagement 8 - Le professionnalisme et l'éthique de la fonction achats.

Pour garantir la bonne mise en œuvre de cette charte, cinq profils doivent être désignés :

- Signataire de la Charte : Christophe LE DORVEN, Président du CASDIS ;
- Responsable achats : Estelle CLEON, cheffe du groupement administration, finances, achats ;
- Médiateur relations fournisseurs : Francis PECQUENARD, 1^{er} vice-président du CASDIS, président de la CAO du SDIS 28 ;
- Pilote de la Charte : Tiphaine BOURDET, cheffe du service assemblée, administration, achats ;
- Correspondant PME : Elodie RIGUET, gestionnaire marchés publics.

Considérant les éléments présentés ci-dessus et le projet de Charte annexé au présent rapport ;

Pour l'autorité compétente par délégation

Le CASDIS, après en avoir délibéré :

- autorise le président à engager le SDIS 28 dans le Parcours National des Achats Responsables et à signer la Charte RFAR ;
- valide les profils proposés et notamment désigne Monsieur Francis PECQUENARD comme médiateur des relations fournisseurs.



Pour : unanimité
Contre : /
Abstention : /